

Avis et communications

AVIS DIVERS

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Avis relatif à divers indices et index : frais divers, transports routiers, végétaux et graines, espaces verts, ingénierie, produits de marquage routier, bâtiment, travaux publics

NOR : DEVD1320004V

En application de l'avis du 26 mai 1974 portant création d'index nationaux pour la révision des prix des marchés de bâtiment, des circulaires n° 74-101 du 18 juin 1974 et n° 99-09 du 4 février 1999, les indices et index : frais divers, transports routiers, végétaux et graines, espaces verts, ingénierie, produits de marquage routier, bâtiment et travaux publics s'établissent pour le mois d'avril 2013 aux valeurs indiquées dans les tableaux ci-dessous. Ces indices et index sont utilisés pour les actualisations et révisions des prix des marchés de construction.

Les valeurs mensuelles de ces indices et index sont applicables à la date de publication du présent avis au *Journal officiel* de la République française.

Indice frais divers

(Base 100 en janvier 1993)

DATE	VALEUR
Avril 2013	111

Indice transports routiers « TR »

Cf. circulaire du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie du 5 octobre 1987, *JO* du 24 octobre 1987 et décret n° 88-638 du 6 mai 1988 abrogeant la tarification routière obligatoire (TRO), à compter du 1^{er} janvier 1988.

(Base 100 en janvier 1988)

DATE	VALEUR
Avril 2013	189,5

Indice fournitures de végétaux « FV »

Travaux d'espaces verts, d'aires de sports et de loisirs

(Base 100 en septembre 2007)

DATE	VALEUR
De septembre 2012 à août 2013	104,1

*Indice fournitures de graines « FG »
Travaux d'espaces verts, d'aires de sports et de loisirs*

(Base 100 en janvier 1980)

(Cf. circulaire n° 81-46 du 11 mai 1981)

DATE	VALEUR
Avril 2013	141,9

Index espaces verts (EV)

Application de la circulaire du 29 février 2008
(NOR : DEVK0807576C) relative à la création des index EV

(Base 100 en janvier 2008)

DÉFINITION	CODE	VALEUR avril 2013
Travaux de végétalisation	EV1	122,0
Application de produits phytosanitaires	EV2	109,0
Travaux de création d'espaces verts	EV3	113,4
Travaux d'entretien d'espaces verts	EV4	115,6

Index ingénierie

(Base 100 en janvier 1973)

Par communiqué publié au *BOCCRF* du 15 juin 2004, il a été annoncé la fin du calcul et de la publication des cinq indices « produits et services divers » (PSD). Des combinaisons adéquates d'indices INSEE remplacent chaque PSD.

L'index ingénierie est calculé suivant les indices et pondérations suivants :

- l'indice SYNTEC pour une part de 70 %.

Le *PsD D* (30 % de l'index ingénierie) est remplacé par :

- l'indice ICC pour une part de 3 % ;
- l'indice TCH pour une part de 14,1 % ;
- l'indice EBIQ pour une part de 12,9 %.

DATE	VALEUR
Avril 2013	844,4

Index produits de marquage routier (PMR)

Application de la circulaire n° 99-09 du 4 février 1999 relative au remplacement de l'indice PM (produits de marquage) par l'index PMR (produits de marquage routier).

(Base 100 en novembre 1998)

DATE	VALEUR
Avril 2013	173,2

Index bâtiment (1)

Valeurs des index bâtiment nationaux pour le mois d'avril 2013.

(Base 100 : janvier 1974)

DÉFINITION	CODE	VALEUR
Tous corps d'état	BT01	882,0
Terrassements	BT02	829,6
Maçonnerie-blocs et briques (6)	BT03	848,8
Ossature, ouvrages en béton armé	BT06	805,9
Ossature et charpentes métalliques	BT07	689,8
Plâtrerie (cloisons et enduits)	BT08	894,8
Carrelage et revêtement céramique	BT09	772,0
Revêtements en plastique	BT10	1 106,5
Revêtements en textiles (fibres artificielles ou synthétiques) (2)	BT11	937,2
Revêtements en moquette (fibres naturelles) (2)	BT12	773,8
Revêtements en plaque de pierre naturelle sciée et produits assimilés	BT14	841,2
Charpente bois en résineux (7)	BT16a	120,1
Charpente bois en chêne (7)	BT17a	115,7
Menuiserie bois et sa quincaillerie intérieure y compris cloisons et parquets (7)	BT18a	116,1
Menuiserie bois et sa quincaillerie extérieure et escaliers bois tropicaux (7)	BT19a	114,7
Menuiserie bois et sa quincaillerie extérieure et escaliers chêne (7)	BT20a	114,2
Fermeture de baies en plastique (3)	BT26	634,8
Fermeture de baies en aluminium	BT27	686,9
Fermeture de baies en métal ferreux	BT28	800,9
Couverture et accessoires ardoises de schiste	BT30	1 011,8
Couverture et accessoires tuiles en terre cuite	BT32	708,0
Couverture et accessoires tuiles en béton	BT33	814,5
Couverture et accessoires zinc et métal (sauf cuivre) (4)	BT34	705,4
Couverture et accessoires bardeaux d'asphalte	BT35	723,9

DÉFINITION	CODE	VALEUR
Plomberie sanitaire (y compris appareils)	BT38	1 249,4
Chauffage central (à l'exclusion du chauffage électrique)	BT40	1 020,2
Ventilation et conditionnement d'air	BT41	722,3
Menuiserie en acier et serrurerie	BT42	713,4
Menuiserie en alliage d'aluminium	BT43	723,7
Vitrierie-miroiterie (5)	BT45	924,0
Peinture, tenture	BT46	877,7
Electricité	BT47	1 161,1
Ascenseurs	BT48	1 012,2
Couverture et bardage en tôles d'acier revêtement étanchéité	BT49	175,9
Rénovation-entretien tous corps d'état	BT50	183,7
Menuiseries PVC	BT51	162,0
Imperméabilité de façades	BT52	165,3
Étanchéité asphalte-multicouche	BT53	166,3

Valeur de l'indice salaire national (base 100 : octobre 1979) du mois de mars 2013 (496,3) utilisée pour le calcul des index BT du mois d'avril 2013.

(1) Utilisation des index bâtiment (voir circulaire n° 78-118 du 5 septembre 1978).

(2) Note concernant les index BT11 et BT12 (voir circulaire n° 77-161 du 14 novembre 1977).

(3) L'index BT26 est également applicable aux fenêtres en plastique.

(4) Compte tenu de sa structure, l'index BT34 doit être utilisé exclusivement pour les révisions de travaux de couverture de zinc. L'index BT52 sera utilisé pour la révision des marchés relatifs à l'imperméabilité de façades, l'index BT53 résulte de la fusion des index BT36 et BT37 (voir circulaire n° 98-54 du 20 mai 1998).

(5) L'index BT44 (vitrierie) est fusionné avec l'index BT45 (miroiterie), il en résulte un index unique appelé « BT45 vitrierie-miroiterie » publié à partir des index BT de février 2003 (voir circulaire n° 2003-37 du 27 mai 2003).

(6) L'index BT03 (maçonnerie et canalisation en béton) est fusionné avec l'index BT04 (maçonnerie et canalisation en briques), il en résulte un index unique appelé « BT03 maçonnerie-blocs et briques » publié à partir des index BT de juillet 2003 (voir circulaire n° 2003-67 du 27 octobre 2003). L'index BT04 est supprimé.

(7) Les index BT16a, BT17a, BT18a, BT19a et BT20a remplacent les index BT13, BT15, BT16, BT17, BT18, BT19, BT20, BT21, BT22, BT23, BT24 et BT25.

Index travaux publics

Valeurs des index travaux publics nationaux pour le mois d'avril 2013

(Base 100 en janvier 1975)

DÉFINITION	CODE	VALEUR
Index général tous travaux	TP01	705,2
Ouvrages d'art en site terrestre, fluvial ou maritime et fondations spéciales	TP02	704,8
Terrassements généraux	TP03	709,9
Sondages et forages	TP04	658,7

DÉFINITION	CODE	VALEUR
Travaux en souterrains traditionnels (1)	TP05a	137,3
Travaux en souterrains au tunnelier (1)	TP05b	135,2
Dragages fluviaux	TP06	631,1
Travaux de génie civil, béton et acier pour ouvrages maritimes ...	TP07b	114,3
Routes et aéroports avec fourniture	TP08	765,9
Routes et aéroports sans fourniture	TP08 bis	732,4
Travaux d'enrobés	TP09	953,3
Travaux d'enrobés (fabrication et mise en œuvre sans fournitures)	TP09 bis	732,5
Travaux d'entretien des voiries et aéroports	TP09 ter	188,6
Canalisations, égouts, assainissement et adduction d'eau avec fourniture de tuyaux (2)	TP10a	136,0
Canalisations, égouts, assainissement et adduction d'eau sans fourniture de tuyaux	TP10 bis	752,4
Canalisations grande distance et irrigation avec fourniture de tuyaux (3)	TP11	146,1
Réseaux d'électrification	TP12	596,8
Charpentes et ouvrages d'art métalliques	TP13	561,6
Travaux immergés par scaphandriers	TP14	141,3

(1) L'index TP05 a été décomposé en 2 index (TP05a « les travaux traditionnels » – TP05b « les travaux au tunnelier ».
(2) L'index TP10a remplace les index TP10-1, TP10-3, TP10-4 et TP10-5.
(3) L'index TP11 remplace les index TP11-1, TP11-2, TP11-4 et TP11-5.

Les valeurs des indices et index BTP contenues dans le présent avis ainsi que leurs historiques complets sont consultables sur le site du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie à partir des liens indiqués ci-dessous :

Téléchargements de tous les indices et index BTP à partir de la page principale :

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Index-BTP-.html>.

Téléchargements des index BT :

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Telechargement-des-index-BT.html>.

Téléchargements des index TP :

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Telechargement-des-index-TP.html>.

Téléchargements des autres indices et index :

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Telechargement-des-indices-et.html>.

Les valeurs des indices et index BTP contenues dans le présent avis ainsi que leurs historiques complets sont consultables sur le site du ministère de l'égalité des territoires et du logement à partir des liens indiqués ci-dessous :

Téléchargements de tous les indices et index BTP à partir de la page principale :

<http://www.territoires.gouv.fr/spip.php?rubrique718>.

Téléchargements des index BT :

<http://www.territoires.gouv.fr/spip.php?article3421>.

Téléchargements des index TP :

<http://www.territoires.gouv.fr/spip.php?article3427>.

Téléchargements des autres indices et index :

<http://www.territoires.gouv.fr/spip.php?article3430>.

Pour toute information :

cellule-indexbtp.idddae3.idddae.seei.cgdd@developpement-durable.gouv.fr.